

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 708 accordant un congé de quinze jours à Mme Petitjean

n° 708

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 juillet 1950

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro  
31 juillet 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique clu 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

**Vu**le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les, accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux, et les textes qui l'ont modifié ou complété

**Vu**le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les déplacements et passages des fonctionnaires des services coloniaux et les textes qui l'ont modifié on complété

**Vu**la demande cle congé en date du 1er juillet 1950 formulée par Mme Petitjean, infirmière, en service à l'hôpital colonial de Djibouti

**Vu**l'avis favorable du directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé de quinze jours à solde entière est accordé à Mme Petitjean, infirmière, en service à l'hôpital colonial de Djibouti, pour compter du 9 juillet 1950.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général, CHAMBOREDEN.**